

LE BIOFIUL, C'EST L'AVENIR DE VOTRE CHAUFFAGE.



Vous êtes chauffé au **FIOUL** **DOMESTIQUE ?**



Alors, prenez quelques minutes
pour lire les pages qui suivent
car elles vous concernent...

- **Pour faire le point** sur la réglementation en vigueur concernant les appareils de chauffage neufs / page 3
- **Pour juger** de l'intérêt du biofioul, l'énergie des territoires / page 4
- **Pour comprendre** comment vous pouvez vous engager dans la transition énergétique en conservant votre mode de chauffage mais en changeant d'énergie / pages 5 et 6
- **Pour découvrir** les matériels de chauffage performants innovants / page 7

En bref, pour TOUT savoir sur
la **transition du fioul vers le biofioul !**

UN DÉCRET SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE NEUFS

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est **interdit d'installer une chaudière fonctionnant au fioul traditionnel**, les émissions de gaz à effet de serre du fioul domestique dépassant le plafond fixé par décret gouvernemental*.

- Si votre chaudière fonctionne, il n'y a **aucune obligation de la changer**.
- En cas de panne irréparable de votre chaudière fioul, vous pouvez la **remplacer par une chaudière fonctionnant au biofioul F30**.

Un décret gouvernemental interdit, depuis le 1^{er} juillet 2022, l'installation des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dont les émissions de gaz à effet de serre sont équivalentes ou supérieures à 300g CO₂eq / kWh PCI.*



* Décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 - Consultable sur www.legifrance.gouv.fr



LE BIOFILOUL, ALTERNATIVE PERTINENTE AU FILOUL 100% FOSSILE.



Le biofioul est une énergie nouvelle qui contient une part croissante d'ester méthylique d'acide gras (emag) privilégiant le **colza cultivé en France**.

- Un premier biofioul, le **F30, contenant jusqu'à 30% de colza**, a été mis sur le marché fin 2022. Le F30 se déploie actuellement sur l'ensemble du territoire.
- **Le F30 alimente obligatoirement toutes les chaudières neuves** installées depuis le 1^{er} juillet 2022. Le F30 émet moins de gaz à effet de serre que le fioul domestique (270 g CO₂eq / kWh PCI). C'est meilleur pour l'environnement !
- **Les chaudières récentes actuellement en service peuvent être adaptées** pour utiliser du F30. Mais cela relève du libre choix du consommateur ; ce n'est pas une obligation.

L'INFO EN +

Au-delà du F30, la filière biofioul ambitionne de mettre sur le marché un biocombustible liquide majoritairement renouvelable (55% d'emag minimum) en 2025-2026 puis un bioliquide de chauffage 100% renouvelable à l'horizon 2030.

CAS
N°1

Votre logement est équipé d'une **CHAUDIÈRE FIOUL RÉCENTE PERFORMANTE.**

Si votre chaudière fioul est récente et que vous souhaitez passer au biofioul, trois étapes suffisent !

- Vous faites **vérifier la compatibilité de votre installation** par un professionnel du chauffage qui procédera au **remplacement du brûleur par un modèle F30**.
- Vous faites **nettoyer votre cuve de stockage** afin d'éliminer l'eau et les sédiments le cas échéant.
- Vous **faites appel à un distributeur local** pour être livré en F30.

TROUVEZ VOTRE PROFESSIONNEL

Pour trouver tous les professionnels du biofioul
(chauffagistes et distributeurs spécialisés), rendez-vous sur :

<https://annuaire.biofioul.info>



CAS
N°2

Votre chaudière fioul est **VIEILLISSANTE ET PEU EFFICACE.**

Il est peut-être temps de changer votre équipement de chauffage... Mais vous n'y êtes pas obligé, tant que votre chaudière fonctionne. En revanche, si elle tombe en panne et n'est pas réparable, vous pouvez la remplacer par une chaudière fonctionnant au F30.

- Vous faites **appel à un chauffagiste spécialisé qui saura vous conseiller** sur la meilleure solution de chauffage.
- Vous faites installer **une chaudière fonctionnant au F30** ou, si votre maison est bien isolée, **une pompe à chaleur (PAC) hybride** fonctionnant également au F30.
- Vous faites **appel à un distributeur local** pour être livré en F30.

L'INFO EN +

Une chaudière à Très Haute Performance Énergétique (THPE) consomme entre 25 à 30% d'énergie en moins par rapport à une chaudière ancienne génération (source Ademe). Changer de chaudière, c'est faire baisser sa facture de chauffage !



LES MATÉRIELS

Les principaux constructeurs de matériels de chauffage proposent plusieurs références de chaudières, brûleurs et PAC hybrides fonctionnant au biofioul F30.



- Tous ces fabricants sont engagés de longue date dans la **transition énergétique**.
- Certains des matériels F30 proposés sont d'ores et déjà **compatibles avec un bioliquide de chauffage** qui pourra être jusqu'à 100% renouvelable.
- Découvrez **tous les matériels fonctionnant au biofioul F30** sur www.biofioul.info (rubrique Matériels).





Plus d'informations sur
www.biofioul.info

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Édition FF3C SERVICES – Mars 2024

Ce message est adressé à l'aide des informations mises à disposition par l'intermédiaire des partenaires du Groupe La Poste. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de ces messages, il vous suffit de vous adresser par courrier à Mediaposte Solutions Business – Service support commercial opérationnel sis 17 rue de la Vanne – CS 400 72 – 92 542 Montrouge Cedex - à solutionstandards@mediaposte.fr afin de vous opposer à la réutilisation de vos données personnelles à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales.

RCS Paris 799 631 858

